

**Compte-rendu de la réunion de concertation sur la question de l'éclairage public
Chemins des Majuranes, du lotissement de l'Estagnet et des Romarins**

Le 29 mai 2017 à 19h Salle de la galle

Tous les riverains des trois chemins concernés ont été individuellement invités(à peu près 75 habitations)

Présents :

- Mairie : M. Saura, maire, M. Besucco et Mme Hammerli, adjoints,
- Chemin des Majuranes : M. et Mme Bigot, M. et Mme Frugier, Mmes Vauge, Bertone, Guicharel et Mrs. Langlasse, Jourdain, Lelièvre, Toulouse, Beltran, Allegrini et Chardonnet,
- Chemin du lotissement de l'Estagnet : Mrs Guigue, Nouvion, Nicaise, Allègre et Clérin
- Chemin des Romarins : M. et Mme Cadel

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h et rappelle l'historique de cette question de l'éclairage public dans les quartiers des Majuranes et du lotissement de l'Estagnet.

C'est une question qui avait déjà été évoquée il y a quelques années et qui n'avait pas eu de suite, les avis des riverains étant trop partagés. Le sondage réalisé en porte à porte par Alain Besucco avait, en effet, fait apparaître de grandes divergences de point de vue et le « non » l'avait emporté.

Quels étaient les arguments, pour ou contre?

- Monsieur le maire rappelle qu'aux Majuranes, des fourreaux existent qui permettraient, en tenant compte du grand choix des technologies nouvelles, d'envisager la réalisation d'un éclairage sans coût excessif.
- La sécurité des biens : l'éclairage peut être dissuasif mais les statistiques de la gendarmerie ne le démontrent pas. En outre, on peut craindre qu'un espace éclairé puisse inciter des groupes de jeunes à s'y rencontrer. De plus, le placement des poteaux impacte forcément les habitations devant lesquelles ils sont placés.
- La sécurité des personnes : Aux Majuranes, les chemins sont relativement étroits et le cheminement piéton présente quelques risques aux yeux des riverains.

Avant d'ouvrir le débat, Monsieur le maire ajoute que cette réunion est une réunion d'information et de dialogue et que c'est bien une nouvelle enquête formalisée très rapidement adressée à tous les riverains, qui devrait permettre d'aboutir à une décision applicable.

Chacun ayant pu s'exprimer, deux tendances strictement opposées se dessinent :

- Celle des habitants qui souhaitent l'éclairage pour le confort d'un cheminement piéton sécurisé surtout dans les zones étroites et acceptent la répartition des poteaux le long des habitations.
- Celle des habitants qui ont choisi de s'installer en zone rurale et ne veulent absolument pas, par un éclairage urbain, en perdre les avantages.

Monsieur le Maire déclare que l'enquête précise que chaque habitant recevra, devra sans doute différencier les secteurs de ces quartiers.

Les échanges terminés, la séance est levée à 20h

Maryvonne HAMMERLI
Adjointe au maire